

## **MAIRIE DE PARNAC (Indre)**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018**

Le vingt-huit septembre deux mil dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christine DEJOIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 21 septembre 2018

Présents : MM. DEJOIE Christine, AUCHARLES Maria, CHANTELOUP Armelle, de PASTRE Jacques, AUGENDRE Fabien, DEJOIE Jérôme, GAUMET Jean-Louis, LE JEANNE Jean-Michel.

Absents excusés : MM. CHEZE Daniel, PELLERIN Bruno, VAUGELADE Pierre-Mary, CABENET Gilles, PACHOT Aurélie.

Pouvoirs de : VAUGELADE Pierre-Mary à DEJOIE Christine

CHEZE Daniel à AUCHARLES Maria.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2018
- Création d'un poste d'adjoint technique.
- RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.
- Instauration du règlement municipal du cimetière
- Vente de parcelle communale
- Demande d'aide exceptionnelle
- Questions diverses

#### **NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Michel LE JEANNE a été nommé secrétaire de séance

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2018.**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

#### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du nombre d'interventions demandées au niveau de la voirie et d'entretiens divers, il convient de renforcer les effectifs des services techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

### **Institution du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au cadre d'emploi de rédacteur**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

1/ la délibération en date du 3 février 2017 portant institution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) mise en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 dans la Collectivité ainsi que différentes délibérations la complétant.

2/ l'ouverture d'un poste de rédacteur au 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour pourvoir au remplacement de la secrétaire de mairie, cadre d'emploi de catégorie B, non listé dans la délibération sus-visée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, au 1<sup>er</sup> octobre 2018, la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emploi de rédacteur.

### **REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL :**

Madame le maire rappelle que la commune n'a pas de règlement de cimetière. Si celui-ci n'est pas obligatoire, il permet toutefois d'adapter et de préciser pour les administrés la réglementation nationale.

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement de cimetière qui fera l'objet d'un arrêté municipal.

Le conseil municipal, prend acte de cette information.

### **VENTE DE PARCELLE COMMUNALE**

Madame le maire soumet au Conseil Municipal la demande d'acquisition présentée par un administré, de la parcelle communale cadastrée G1119 d'une superficie de 4 ares.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre au demandeur la dite parcelle moyennant le prix de 0.12€ le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

### **DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE**

Madame le maire soumet au Conseil Municipal la demande de l'école primaire de LE MENOUX sollicitant une aide pour un élève de la commune afin de participer à un voyage scolaire de 3 jours à l'Ile d'Oléron. Ce voyage représente un coût total de 245 euros par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse, par 8 voix contre et 2 voix pour, la participation financière de la commune à ce séjour.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Concernant le projet éolien, la société Global Wind Power procède actuellement à une campagne d'information en porte à porte auprès des habitants de la commune.
- Un projet similaire est en cours sur la commune de MOUHET, en attente d'informations.
- Madame le Maire indique que le tableau de l'église est en cours de rénovation.
- Suite à la demande de permis de construire déposé pour la rénovation de l'église, la DRAC nous demande des pièces complémentaires au dossier pour « travaux de maçonnerie taille de pierre ».
- La prochaine réunion de la commission communication est fixée au 2 novembre.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H30 heures**